

Loi n° 16-08 du 29 Chaoual 1437 correspondant au 3 août 2016 portant règlement budgétaire pour l'exercice 2013.

— — — —

Le Président de la République,

Vu la Constitution, notamment ses articles 136, 138, 140, 144, 179 et 181 ;

Vu la loi n° 80-04 du 1er mars 1980 relative à l'exercice du contrôle par l'Assemblée Populaire Nationale ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 90-21 du 15 août 1990, modifiée et complétée, relative à la comptabilité publique ;

Vu l'ordonnance n° 95-20 du 19 Safar 1416 correspondant au 17 juillet 1995, modifiée et complétée, relative à la Cour des comptes ;

Vu la loi n° 05-07 du 19 Rabie El Aouel 1426 correspondant au 28 avril 2005, modifiée et complétée, relative aux hydrocarbures ;

Vu la loi n° 12-12 du 12 Safar 1434 correspondant au 26 décembre 2012 portant loi de finances pour 2013 ;

Après consultation de la Cour des comptes ;

Après avis du Conseil d'Etat ;

Après adoption par le Parlement ;

Promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1er. — Le montant des recettes, produits et revenus applicables aux dépenses définitives du budget général de l'Etat, enregistré au 31 décembre 2013, s'élève à : Trois mille huit cent quatre-vingt-dix milliards huit cent treize millions neuf cent quatre-vingt-quinze mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit dinars et quatre-vingt-cinq centimes (3.890.813.995.998,85 DA), conformément à la répartition par nature objet du tableau « A » de la loi de finances pour 2013.

Art. 2. — Les résultats définitifs des dépenses du budget général de l'Etat, au titre de l'exercice 2013, sont arrêtés à la somme de : Six mille six cent quarante-neuf milliards cent quatre-vingt-trois millions cent quatre mille cent trente-sept dinars et cinquante et un centimes (6.649.183.104.137,51 DA), dont :

* quatre mille cent cinquante-six milliards trois cent cinquante trois millions quatre cent cinquante trois mille cinq cent vingt et un dinars et quatre-vingt-un centimes (4.156.353.453.521,81 DA) pour les dépenses de fonctionnement, répartis par ministère conformément au tableau « B » de la loi de finances pour 2013.

* deux mille trois cent cinquante six milliards six cent soixante et onze millions cent soixante-dix mille huit cent cinquante dinars et quarante-deux centimes (2.356.671.170.850,42 DA) pour les dépenses d'équipement (concours définitifs), répartis par secteur conformément au tableau « C » de la loi de finances pour 2013.

* cent trente-six milliards cent cinquante-huit millions quatre cent soixante-dix-neuf mille sept cent soixante-cinq dinars et vingt-huit centimes (136.158.479.765,28 DA) pour les dépenses imprévues.

Art. 3. — Le déficit définitif au titre des opérations budgétaires pour l'exercice 2013, à affecter à l'avoir et découvert du Trésor, s'élève à : Deux mille sept cent cinquante-huit milliards trois cent soixante-neuf millions cent huit mille cent trente-huit dinars et soixante-six centimes (2.758.369.108.138,66 DA).

Art. 4. — Les profits des comptes spéciaux du Trésor apurés ou clôturés enregistrés au 31 décembre 2013, dont le montant s'élève à : Trois mille trois cent quatre-vingt douze milliards huit cent soixante-treize millions quatre cent trente-trois mille quatre cent dix-huit dinars et quarante et un centimes (3.392.873.433.418,41 DA), sont affectés au compte de l'avoir et découvert du Trésor.

Art. 5. — Les profits résultant de la gestion des opérations de la dette de l'Etat enregistrées au 31 décembre 2013, dont le montant s'élève à : Deux milliards trois cent cinquante-huit millions cent soixante-quinze mille huit cent vingt-sept dinars et vingt trois centimes (2.358.175.827,23 DA), sont affectées au compte de l'avoir et découvert du Trésor.

Art. 6. — Les variations nettes à affecter à l'avoir et découvert du Trésor pour l'exercice 2013 s'élèvent à :

* neuf cent soixante-quatorze milliards neuf cent soixante-dix neuf millions soixante-treize mille six cent onze dinars et cinq centimes (974.979.073.611,05 DA) au titre de la variation négative nette des soldes des comptes spéciaux du Trésor ;

* cent quarante et un milliards cinq cent soixante seize millions cinq cent soixante-cinq mille cent soixante huit dinars et trente-deux centimes (141.576.565.168,32 DA) au titre de la variation négative nette des soldes des comptes d'emprunts ;

* cent quarante-huit millions neuf cent vingt-sept mille six dinars et quarante-huit centimes (148.927.006,48 DA) au titre de la variation nette positive des soldes des comptes de participation.

Art. 7. — Le déficit global à porter à l'avoir et découvert du Trésor au titre de l'exercice 2013 est fixé à : Quatre cent soixante dix-neuf milliards cinq cent quarante-quatre millions deux cent dix mille six cent soixante-cinq dinars et quatre-vingt-onze centimes (479.544.210.665,91 DA).

Art. 8. — La présente loi sera publiée au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 29 Chaoual 1437 correspondant au 3 août 2016.

Abdelaziz BOUTEFLIKA.

Recettes définitives appliquées au budget de l'Etat pour 2013

Etat « A »

En DA

Recettes de l'Etat	Prévisions L.F	Réalizations	Réalisation en %	Ecart	
				En valeur	En %
1. Ressources ordinaires					
1.1 Recettes fiscales					
201.001 - Produit des contributions directes	903.000.000.000,00	823.022.577.774,17	91,14	-79.977.422.225,83	-8,86
201.002 - Produit de l'enregistrement et du timbre	49.400.000.000,00	62.518.344.316,91	126,56	13.118.344.316,91	26,56
201.003 - Produit des impôts divers sur les affaires	649.200.000.000,00	734.413.258.413,01	113,13	85.213.258.413,01	13,13
(Dont TVA sur les produits importés)	324.200.000.000,00	442.425.864.193,78	136,47	118.225.864.193,78	36,47
201.004 - Produit des contributions indirectes	1.500.000.000,00	3.458.303.956,65	230,55	1.958.303.956,65	130,55
201.005 - Produit des douanes	228.300.000.000,00	404.330.613.474,46	177,10	176.030.613.474,46	77,10
Sous-Total (1)	1.831.400.000.000,00	2.027.743.097.935,20	110,72	196.343.097.935,20	10,72
1.2 Recettes ordinaires					
201.006 - Produit et revenus des domaines	20.000.000.000,00	38.266.681.962,77	191,33	18.266.681.962,77	91,33
201.007 - Produits divers du budget	62.700.000.000,00	44.208.296.103,42	70,51	-18.491.703.896,58	-29,49
201.008 - Recettes d'ordre	—	20.714.730,00	00,00	20.714.730,00	0,00
Sous-total 2	82.700.000.000,00	82.495.692.796,19	99,75	-204.307.203,81	-0,25
1.3 Autres recettes					
Autres recettes	290.000.000.000,00	164.675.205.267,46	56,78	-125.324.794.732,54	-43,22
Sous-total 3	290.000.000.000,00	164.675.205.267,46	56,78	-125.324.794.732,54	-43,22
Total des ressources ordinaires	2.204.100.000.000,00	2.274.913.995.998,85	103,21	70.813.995.998,85	3,21
2. Fiscalité pétrolière					
201.011 - Fiscalité pétrolière	1.615.900.000.000,00	1.615.900.000.000,00	100	—	—
Total général des recettes	3.820.000.000.000,00	3.890.813.995.998,85	101,85	70.813.995.998,85	1,85

**Répartition par département ministériel des crédits ouverts
et des consommations enregistrées au titre du budget de fonctionnement pour l'exercice 2013**

Etat « B »

En DA

Ministère	Crédits 2013			Ecart en valeur	Taux de consommation
	L.F 2013	Révisés	Consommés		
Présidence de la République	9.305.494.000,00	9.507.036.000,00	6.719.044.548,70	2.787.991.451,30	70,67
Services du Premier ministre	3.363.645.000,00	2.759.493.000,00	2.434.742.701,41	324.750.298,59	88,23
Défense nationale	825.860.800.000,00	811.860.800.000,00	806.509.201.188,96	5.351.598.811,04	99,34
Intérieur et collectivités locales	566.450.318.000,00	523.659.750.000,00	469.675.506.632,37	53.984.243.367,63	89,69
Affaires étrangères	30.383.812.000,00	31.395.160.000,00	28.857.439.016,01	2.537.720.983,99	91,92
Justice	68.308.083.000,00	71.315.929.000,00	64.305.077.645,67	7.010.851.354,33	90,17
Finances	81.376.609.000,00	84.878.619.000,00	68.879.167.724,75	15.999.451.275,25	81,15
Energie et mines	36.273.458.000,00	36.710.326.000,00	31.299.101.243,23	5.411.224.756,77	85,26
Ressources en eau	41.056.640.000,00	41.135.250.000,00	37.686.039.855,79	3.449.210.144,21	91,61
Affaires religieuses et wakfs	23.302.271.000,00	26.644.325.000,00	25.557.187.357,63	1.087.137.642,37	95,92
Moudjahidine	221.050.281.000,00	236.043.439.000,00	257.697.852.289,97	-21.654.413.289,97	109,17
Aménagement du territoire et environnement	2.711.530.000,00	2.956.437.000,00	2.183.102.335,55	773.334.664,45	73,84
Transports	20.022.340.000,00	20.259.414.000,00	13.435.257.611,62	6.824.156.388,38	66,32
Education nationale	628.664.041.000,00	695.666.173.000,00	670.876.495.245,37	24.789.677.754,63	96,44
Agriculture et développement rural	215.686.294.000,00	222.372.994.000,00	217.348.709.375,60	5.024.284.624,40	97,74
Travaux publics	9.923.617.000,00	11.175.483.000,00	8.453.817.450,09	2.721.665.549,91	75,65
Solidarité nationale et famille	154.122.325.000,00	154.655.131.000,00	152.283.921.538,03	2.371.209.461,97	98,47
Culture	21.604.452.000,00	22.991.788.000,00	20.953.617.040,19	2.038.170.959,81	91,14
Commerce	23.114.603.000,00	24.453.982.000,00	21.755.181.330,52	2.698.800.669,48	88,96
Enseignement supérieur et recherche scientifique	264.582.513.000,00	264.582.513.000,00	264.042.637.257,70	539.875.742,30	99,80
Relations avec le Parlement	269.375.000,00	278.017.000,00	210.158.687,88	67.858.312,12	75,59
Formation et enseignement professionnels	47.635.070.000,00	48.049.461.000,00	46.848.231.688,47	1.201.229.311,53	97,50
Habitat et urbanisme	15.513.582.000,00	18.077.088.000,00	15.251.751.964,64	2.825.336.035,36	84,37
Travail, emploi et sécurité sociale	276.503.735.000,00	277.849.004.000,00	275.835.991.748,30	2.013.012.251,70	99,28
Santé, population et réforme hospitalière	306.925.642.000,00	363.088.360.000,00	362.327.747.065,27	760.612.934,73	99,79
Tourisme et artisanat	2.710.849.000,00	3.151.810.000,00	2.630.497.225,61	521.312.774,39	83,46
Jeunesse et sports	34.352.001.000,00	39.774.547.000,00	35.778.708.955,96	3.995.838.044,04	89,95
Industrie, petite et moyenne entreprise et promotion de l'investissement	4.149.500.000,00	4.561.095.000,00	3.524.068.851,08	1.037.026.148,92	77,26
Poste et technologies de l'information et de la communication	3.308.384.000,00	3.546.457.000,00	2.978.559.035,02	567.897.964,98	83,99
Pêche et ressources halieutiques	2.230.922.000,00	2.386.056.000,00	2.042.101.366,09	343.954.633,91	85,58
Communication	11.813.725.000,00	25.006.463.000,00	24.922.351.225,08	84.111.774,92	99,66
Sous-total	3.952.575.911.000,00	4.080.792.400.000,00	3.943.303.267.202,56	137.489.132.797,44	96,63
Charges communes	383.038.573.000,00	254.822.084.000,00	213.050.186.319,25	41.771.897.680,75	83,61
Total général	4.335.614.484.000,00	4.335.614.484.000,00	4.156.353.453.521,81	179.261.030.478,19	95,87

Répartition par secteur des crédits ouverts au titre du budget d'équipement pour l'exercice 2013

Etat « C »

En DA

Secteurs	Crédits votés L.F	Crédits révisés L.F	Crédits mobilisés de l'année 2013	Ecart crédits	
				En valeur	En %
Industrie	3.050.000.000,00	3.050.000.000,00	129.000.000,00	2.921.000.000,00	95,77
Agriculture et hydraulique	129.613.000.000,00	144.912.000.000,00	144.157.617.000,00	754.383.000,00	0,52
Soutien aux services productifs	22.286.060.000,00	35.416.660.000,00	27.907.345.000,00	7.509.315.000,00	21,20
Infrastructures économiques et administratives	713.925.100.000,00	578.849.106.000,00	573.313.745.886,35	5.535.360.113,65	0,96
Education et formation	273.134.000.000,00	211.483.000.000,00	206.578.625.000,00	4.904.375.000,00	2,32
Infrastructures socio-culturelles	235.901.000.000,00	167.793.625.000,00	166.635.809.300,94	1.157.815.699,06	0,69
Soutien à l'accès à l'habitat	194.070.000.000,00	166.053.900.000,00	152.600.972.000,00	13.452.928.000,00	8,10
Divers	200.000.000.000,00	200.749.500.000,00	188.311.590.113,65	12.437.909.886,35	6,20
PCD	40.000.000.000,00	92.947.250.000,00	89.440.633.549,48	3.506.616.450,52	3,77
Sous-total d'investissement	1.811.979.160.000,00	1.601.255.041.000,00	1.549.075.337.850,42	52.179.703.149,58	3,26
Soutien à l'action économique (Dotation aux CAS et bonification du taux d'intérêt)	605.727.500.000,00	942.951.575.000,00	807.595.833.000,00	135.355.742.000,00	14,35
Programmes complémentaires au profit des wilayas	51.500.000.000,00	—	—	—	—
Provisions pour dépenses imprévues	75.000.000.000,00	44.000,00	—	44.000,00	100,00
Sous-total des opérations en capital	732.227.500.000,00	942.951.619.000,00	807.595.833.000,00	135.355.786.000,00	14,35
Total du budget d'équipement	2.544.206.660.000,00	2.544.206.660.000,00	2.356.671.170.850,42	187.535.489.149,58	7,37